

« Flash » Info Lycée Léonard de Vinci

Et la vitesse alors ???

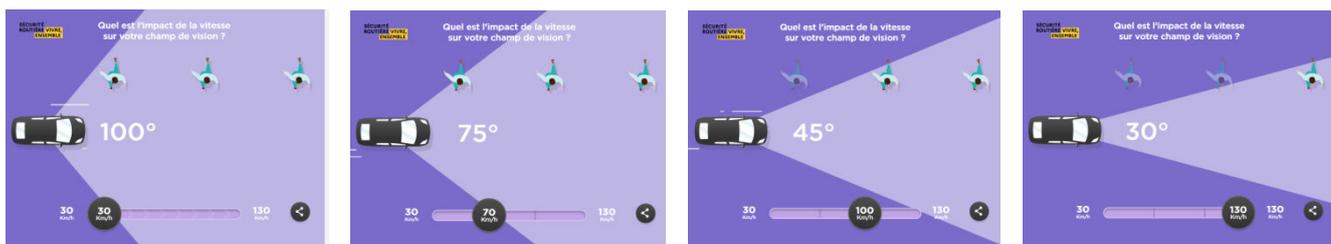
La vitesse est la première cause de mortalité routière en France. Elle est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant. Quels sont les risques de la vitesse sur la conduite, pour vous et pour les autres ? Retrouvez toutes les informations sur le risque vitesse.



Vitesse et conduite : quels sont les risques ?

Un champ visuel réduit

Plus la vitesse augmente, plus le champ visuel se réduit. À grande vitesse, il se limite à une **vision centrale** de la route. La **vision périphérique** est floue ou inexistante.



à 30 km/h

à 70 km/h

à 100 km/h

à 130 km/h

Des risques d'accidents plus graves

Plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent en cas d'accident et plus les conséquences sont graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé...

Une augmentation de la fatigue et du stress

Rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accident.

Que dit le code de la route ?

Quelles sont les limitations de vitesse pour les voitures et deux roues motorisées de plus de 50cm ³ ?			
	Conditions normales de circulation	Par temps de pluie ou autres précipitations	Visibilité inférieure à 50m
Autoroute	130 km/h	110 km/h	50 km/h
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	110 km/h	100 km/h	50 km/h
Section de route comportant au moins 2 voies affectées à un même sens de circulation	90 km/h	80 km/h	50 km/h
Route à double-sens, sans séparateur central	80 km/h	80 km/h	50 km/h
Agglomération	50 km/h	50 km/h	50 km/h

NB : à l'intérieur de chaque département, le Préfet peut décider, sous sa responsabilité, de relever la vitesse réglementaire de 80 km/h sur les routes secondaires, à 90 km/h.

Rappel pour les permis probatoires

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire (ou les deux premières années pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipée de la conduite ou effectuée une formation complémentaire dite stage post-permis), le nouveau conducteur ne doit pas dépasser :

- 110 km/h sur autoroute ;
- 100 km/h sur les sections d'autoroute où la vitesse maximale autorisée est inférieure à 130 km/h et sur route à chaussées séparées par un terre-plein central ;
- 80 km/h sur les autres routes.

Rappel plus scientifique

« L'énergie cinétique est l'énergie que possède un corps du fait de son mouvement. »

Appliquée à l'automobile, plus un véhicule va vite, plus il possède de l'énergie cinétique. Le calcul de cette énergie est simple :

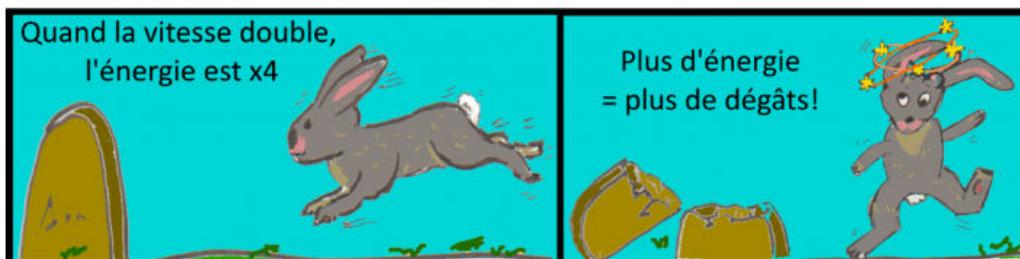
$$E_k = 1/2 mv^2$$

En clair, la moitié de la masse du véhicule, multipliée par le carré de la vitesse. Autrement dit, si je double la vitesse, l'énergie sera multipliée par 4.

Ainsi donc, l'impact et la déformation des véhicules seront extrêmement plus importants si le véhicule va vite, et les blessures sur les occupants d'autant plus graves, voire fatales.



plus la vitesse est grande, plus l'énergie cinétique est importante



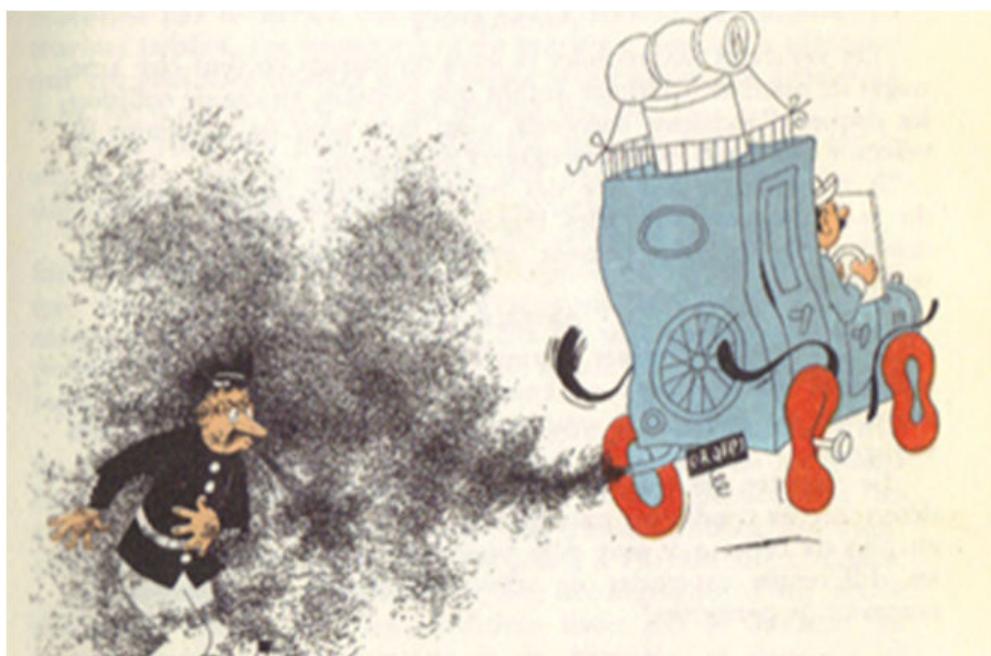
Pour plus d'informations, sur la réglementation vitesse et sur les sanctions, suivez le lien ici :



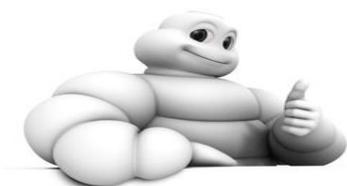
Le chiffre du mois

19. Un accident d'une rare gravité s'est produit sur la « route des 4 ponts » à Blanquefort le 18 décembre dernier. Deux occupants ont été tués sur le coup et un troisième est très gravement blessé. L'âge moyen de ces malheureux jeunes gens était de 19 ans...

Un œil dans le rétro ...



Article 69 « Les véhicules automobiles ne doivent pas émettre de fumée pouvant nuire à la sécurité de la circulation »



Bonne route, à toutes et tous, restez prudents

Didier JOLY

Sources :

Youtube.com michelin.fr leparisien.fr Multimodal, la chaine du transport Thierry Dubois, dessinateur
sécurité-routière.gouv.fr preventionroutiere.asso.fr communication@infos.aft-dev.com wikipédia.fr Sud Ouest.fr
Le Républicain Sud Gironde @vinci-autoroutes futura-sciences.fr